

# RENTRÉE EN MATERNELLE

## Pour les enfants nés en 2020

**1<sup>ère</sup> étape: Inscription en Mairie, à partir du 16 janvier 2023, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture au public).**

➤ **Pièces à fournir** : livret de famille, pièce d'identité\*, un justificatif de domicile récent (pas de facture de téléphone portable).

**2<sup>ème</sup> étape: Admission à l'école, à partir du 01 mars 2023, prendre rendez-vous au 04 50 36 42 57.**

➤ **Pièces à fournir** : le carnet de santé avec les vaccinations à jour, 4 photos d'identité, la carte vitale\* ou le n° d'assuré social\*, jugement en cas de séparation.

\* Du responsable légal de l'enfant



**Mairie de Pers-Jussy – 04 50 94 40 79**

La mairie est ouverte

- lundi - mardi – samedi : 9h00 - 12h00
- jeudi - vendredi : 13h30 - 17h00
- Fermée le mercredi